

UE 2 Finances étatique et territoriale (pré-spécialisation)

Niveau d'étude
Bac +4

ECTS
3 crédits

Composante
**Institut de
préparation à
l'administration
générale**

Volume horaire
40h

Période de l'année
Semestre 2

En bref

- # **Date de début des cours:** 6 janv. 2019
- # **Plage horaire:** Heures ouvrées
- # **Méthodes d'enseignement:** Hybride
- # **Organisation de l'enseignement:** Formation initiale
- # **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- # **Ouvert aux étudiants en échange:** Non
- # **Effectif:** 50
- # **Référentiel ERASMUS:** Droit

Présentation

Description

L'unité 2 du second semestre est une unité spécialisée essentiellement dédiée à l'acquisition de connaissances spécialisées sur les finances publiques. C'est ainsi que seront étudiés les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales.

Objectifs

L'étudiant sera en mesure de maîtriser les éléments suivants :

FINANCES DE L'ETAT :Présentation générale des finances publiques - notions et évolutions, notions budgétaires, équilibre et limites, interventionnisme budgétaire, politique budgétaire. Le cadre juridique des finances publiques est un objectif déterminant pour l'unité : annualité budgétaire, unité budgétaire, universalité budgétaire, spécialité budgétaire et sincérité budgétaire. Seront ensuite abordé les ressources et dépenses de l'Etat et le financement du solde budgétaire.

FINANCES LOCALES : Autonomie financière des collectivités territoriales et cadre juridique général des finances locales, équilibre budgétaire, budgets locaux et procédure d'adoption, puis opérations budgétaires des collectivités locales: recettes (impôts locaux) et dépenses.

Heures d'enseignement

UE 2 Finance étatique et territoriale (pré-spécialisation) - CM 44h
CM

Programme détaillé

L'unité 2 du second semestre est une unité spécialisée essentiellement dédiée à l'acquisition de connaissances spécialisées sur les finances publiques. C'est ainsi que seront étudiés les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales.

Spécialisation progressive

L'Unité 2 Finance étatique et territoriale constitue une unité de pré-spécialisation. Ainsi, finances de l'Etat et finances des collectivités territoriales constituent les enseignements de pré-spécialisation, afin de donner les compétences juridiques et techniques nécessaires pour aborder la 2ème année de Master Administration publique.

Compétences visées

FINANCES LOCALES : Autonomie financière des collectivités territoriales et cadre juridique général des finances locales, équilibre budgétaire, budgets locaux et procédure d'adoption, puis opérations budgétaires des collectivités locales: recettes (impôts locaux) et dépenses.

Liste des enseignements

| | Nature | CM | TD | TP | Crédits |
|------------------------------|---------|-----|----|----|---------|
| Finances publiques de l'Etat | MATIERE | 14h | | | |
| Finances locales | MATIERE | 30h | | | |

UE = Unité d'enseignement

EC = Élément Constitutif

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Pierre Charles Pupion

+33 5 49 45 41 23

pierre.charles.pupion@univ-poitiers.fr

Lieu(x)

Poitiers-Campus

En savoir plus

Master 1 Administration publique

<http://ipag.univ-poitiers.fr/formations/master-administration-et-management-public/presentiel/master-professionnel-droit-economie-gestion-mention-administration-economique-et-sociale-aes-specialite-administration-et-management-publics-664831.kjsp?RH=1371050126033>